Envoyé en préfecture le 02/07/2020
Reçu en préfecture le 02/07/2020
Affiché le
ID : 064-246400337-20200630-D2020_47-DE

VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération n°2020-47

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 30 juin 2020)**

Date de convocation : le 23 juin 2020
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 25
Nombre de délégués votants : 29

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le mardi 30 juin 2020 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, salle Espalungue à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON, Président.

Présents titulaires : Mmes MOURTEROT, BERGES, CANDAU, GANTCH, BLANCHET, POUEYMIROU-BOUCHET, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, BEROT-LARTIGUE, DESSEIN, REGNIER, BARBAN, PAROIX, MARTIN, VISSE, CARRERE, CARREY, MONGAUGE, LABERNADIE, GABASTON, LEGLISE, GARROCQ.

Présents suppléants : M. MONTOULIEU, BRAUD.

Absents ou excusés : Mmes LAHOURATATE, CASSOU, BARRAQUE, TOULOU, et M. ESQUER, MASONNAVE, SANZ, CASADEBAIG

Pouvoirs : Mme LAHOURATATE à Mme MOURTEROT, M. CASADEBAIG à M. MONGAUGE, Mme CASSOU à Mme BLANCHET, Mme BARRAQUE à M. LABERNADIE.

Secrétaire de séance : M. AUSSANT

OBJET : Adoption du procès-verbal n°2020/02 de la séance du 3 mars 2020

Monsieur le Président demande aux conseillers de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du procès-verbal rédigé suite à la séance du Conseil Communautaire du 3 mars 2020.

Le procès-verbal de la réunion du 3 mars 2020, expédié à tous les membres, n'appelle aucune observation.

Le Président entendu,
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'adopter le procès-verbal n°2020/02 du 3 mars 2020.

Communauté de communes Vallée d'Ossau

Le Président

Jean-Paul CASAUBON